



**CONSULTANCE POUR FAIRE UNE ETUDE SUR LE CONTENTIEUX STRATEGIQUE
BASEE SUR LE PROTOCOLE A LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME
ET DES PEUPLES RELATIF AUX DROITS DES FEMMES EN AFRIQUE**

Autorité contractuelle	Institute for Human Rights and Development in Africa (IHRDA)
Financement	Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la subvention Request #1567 de la <i>Foundation for a Just Society (FJS)</i> pour renforcer l'accès à la justice pour les femmes/filles en Afrique de l'Ouest francophone
Durée de la consultation	45 jours calendrier
Date prévue pour le début de la consultation	15 janvier 2024

TERMES DE REFERENCE

1. Introduction et contexte

L'IHRDA est l'une des principales ONG panafricaines de défense des droits de l'homme et de développement. Elle a été créée en 1998 et a son siège à Banjul, en Gambie. Nous favorisons la prise de conscience des droits de l'homme et des problèmes de développement en Afrique, et améliorons l'efficacité et la mise en œuvre des instruments africains et internationaux relatifs aux droits de l'homme, afin d'assurer un environnement propice à la pleine réalisation du développement humain pour tous les Africains. Nous envisageons un continent africain où les droits de l'homme et l'accès à la justice sont garantis à tous par les mécanismes nationaux, africains et internationaux de protection des droits de l'homme.

Dans le cadre de notre mandat des droits de l'homme, IHRDA offre des conseils juridiques bénévoles aux victimes de violations des droits humains et les représente devant les mécanismes judiciaires régionaux et nationaux. L'IHRDA organise également des ateliers de formation et d'autres activités de renforcement des capacités pour les acteurs étatiques et non étatiques en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, et contribue à faciliter l'accès à l'information pertinente pour appuyer le travail des acteurs et parties prenantes dans la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent. Au fil des années, l'IHRDA a mené des projets aux niveaux national, sous-régional et régional en Afrique, portant sur les droits de l'homme, l'accès à la justice et la responsabilité, y compris les questions liées aux droits sociaux et économiques. En reconnaissance de

sa contribution à la promotion des droits de l'homme en Afrique, l'IHRDA a reçu en 2012 le prix du premier dauphin de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour la catégorie des Organisations de la Société Civile (OSC) africaines des droits de l'homme.

L'IHRDA a plus de 20 ans d'expérience dans la promotion et la protection des droits des femmes en Afrique. En outre, l'IHRDA est l'une des principales OSC qui utilisent le contentieux stratégique pour protéger les droits des femmes/filles en Afrique. Le travail de l'IHRDA sur les femmes/filles et la violence sexuelle et sexiste porte sur les diverses formes de discrimination et de violence que subissent les femmes/filles en Afrique. Nous abordons notamment les questions liées au mariage des enfants, aux affaires familiales/maritales, aux délits sexuels, aux MGF et aux pratiques traditionnelles néfastes, aux DESC (notamment les soins de santé, l'éducation, le travail et la propriété), à la traite des êtres humains/à l'esclavage, aux législations et aux institutions.

Depuis janvier 2020, IHRDA met en œuvre des activités visant à renforcer l'accès à la justice pour les femmes/filles victimes de violations des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest francophone, précisément au Mali, au Burkina Faso, à la Côte d'Ivoire et au Sénégal). En mai/juin 2023, l'IHRDA a facilité la création de pools d'avocats et d'organisations de la société civile au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire qui aident les femmes/filles à avoir accès à la justice.

Dans le cadre de nos interventions, nous observons que les défenseurs des droits des femmes/filles ne profitent pas suffisamment des opportunités offertes par les mécanismes/instruments régionaux des droits de l'homme pour augmenter les chances des femmes/filles d'accéder à la justice. Le texte révolutionnaire dans ce domaine est le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo) ratifié par la plupart des pays africains, y compris les pays francophones d'Afrique de l'Ouest¹ et qui pourrait servir d'outil de plaidoyer important, y compris de plaidoyer juridique (litige stratégique). Malheureusement, le Protocole est largement sous-utilisé pour faire avancer et protéger les droits des femmes en Afrique, alors que les violations des droits des femmes et les menaces sont très courantes en Afrique, y compris en Afrique de l'Ouest francophone. D'où le besoin de comprendre les facteurs sous-tendant cet état de choses et les solutions adaptées.

Pour ce faire, IHRDA désire recruter un consultant chargé de mener une étude sur les litiges stratégiques relatifs aux droits des femmes en Afrique de l'Ouest francophone, établir l'état des lieux sur la question, identifier les défis et les opportunités, et proposer des solutions pratiques.

2. Objet et portée de la consultance

Le consultant sera chargé de décrire les avancées/réalisations déjà faites en matière de contentieux relatif aux droits des femmes en Afrique de l'Ouest francophone, d'évaluer les opportunités et les défis, et de formuler des propositions pratiques en vue d'accroître les recours judiciaires et optimiser l'usage du protocole de Maputo dans le contentieux national et régional. L'étude comprendra des recherches documentaires et des entretiens avec des acteurs et des parties prenantes dans tous les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger,

¹ En Afrique de l'Ouest francophone, les pays suivants ont ratifié le protocole de Maputo : Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo. Voir [https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-sl-PROTOCOL TO THE AFRICAN CHARTER ON HUMAN AND PEOPLES RIGHTS ON THE RIGHTS OF WOMEN IN AFRICA.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/37077-sl-PROTOCOL%20TO%20THE%20AFRICAN%20CHARTER%20ON%20HUMAN%20AND%20PEOPLES%20RIGHTS%20ON%20THE%20RIGHTS%20OF%20WOMEN%20IN%20AFRICA.pdf)

Sénégal et Togo) y compris des membres des trois pools d'avocats et défenseurs des droits de l'homme constitués dans le cadre de ce projet au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Mali.

3. Taches à effectuer par le consultant

Sur la base des objectifs et de la portée définis dans la section 2 ci-dessus, le Consultant va :

- i. Consulter l'équipe de l'IHRDA pour clarifier la portée et les attentes de la consultance, et convenir de la méthodologie et de la structure du rapport d'étude ;
- ii. Entreprendre les analyses et soumettre un projet de rapport d'étude à IHRDA pour examen ;
- iii. Incorporer les commentaires de l'IHRDA dans le projet de rapport et soumettre une version finale à la directrice exécutive.

4. Livrables et délais

Cette consultance devrait être achevée dans 45 jours calendrier. Les principales étapes à noter sont les suivantes :

Livrables	Délais
Consultation avec l'équipe de l'IHRDA pour clarifier la portée et les attentes de la consultance, et convenir de la méthodologie et de la structure du rapport d'étude	1 (un) jour avant le début de la consultation
Réalisation de l'étude et soumission du projet de rapport	35 jours calendrier à compter du début de la consultance
Revue du projet de rapport par IHRDA	5 jours
Incorporation des commentaires et observations de l'IHRDA et soumission du rapport finale	4 jours calendrier après réception des commentaires et observations de l'IHRDA.

5. Profil du consultant

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Être titulaire de qualifications académiques et professionnelles pertinentes ;
- Avoir une connaissance approfondie des questions de droits des femmes, notamment en Afrique de l'Ouest ;
- Excellente connaissance du système juridique et judiciaire des pays de l'Afrique de l'Ouest francophone, ainsi que le contentieux des droits des femmes dans ces contextes ;
- Excellentes compétences en matière d'analyse juridique et politique ;
- Excellente connaissance du système africain des droits de l'homme, ses organes et leurs procédures ;

- Capacité à livrer à satisfaction dans des brefs délais ;
- Bonne aptitude relationnelle ;
- Excellente maîtrise du français. La connaissance d'autres langues officielles de l'Afrique de l'Ouest, notamment l'Anglais, constitue un atout supplémentaire.

6. Soumission des rapports

Le consultant soumettra ses rapports au point focal de l'IHRDA.

7. Dépôt de candidatures

Les candidatures doivent comprendre :

- Une lettre de motivation (démontrant une compréhension des termes de référence et de la capacité personnelle pertinente pour effectuer la consultance) ;
- Un Curriculum Vitae ;
- Diplômes universitaires pertinents ;
- Une proposition de méthodologie et de la structure du rapport d'analyse ;
- Une proposition de budget, montrant la répartition des coûts (les déplacements internes ou internationaux ne sont pas nécessaires) ;
- Contacts d'au moins 2 références, de préférence issues d'organisations pour lesquelles des travaux similaires ont été accomplis par le candidat ;
- Des exemplaires pertinents ou des liens vers des travaux pertinents réalisés par le candidat ;
- Tout(e) autre matériel/information jugé(e) utile pour soutenir la candidature.

Tous les fichiers doivent être soumis en version PDF.

Les candidatures complètes doivent être soumises par courrier électronique à ebizimana@ihrda.org, mettant en copie ihrda@ihrda.org, avec pour objet : « Etude de la jurisprudence relative aux droits des femmes en Afrique de l'Ouest francophone », au plus tard le 31 décembre 2023 à 23h00 GMT.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.